

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2026

**PORTANT PÉRENNISATION DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
EXPÉRIMENTAL - (N° 2812)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 20

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Dussausaye et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 2 de M. Monnet

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« des organisations syndicales représentatives »

les mots :

« des partenaires sociaux représentatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement tend à prévoir la consultation de l'ensemble des partenaires sociaux représentatifs préalablement à l'édiction du décret mentionné par la proposition de loi.